



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 9 octobre 2019 à 16 h 15 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

La greffière est présente.

**RÉSOLUTION 2019-10-568
RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte de la renonciation par tous les membres du conseil, conformément à la Loi sur les cités et villes, à l'avis de convocation de la tenue de la présente séance extraordinaire pour prendre en considération les affaires qui suivent.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-569
DÉSIGNATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE nommer madame Lisette Dussault, trésorière et directrice du Service de la trésorerie, à titre de directrice générale par intérim à compter des présentes jusqu'au 5 novembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-10-570
SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE - EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE
JURIDIQUE TEMPORAIRE – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE procéder à l'embauche de madame Gabrielle Éthier Raulin au poste de conseillère juridique, cadre temporaire à temps complet au Service juridique et greffe selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

RÉSOLUTION 2019-10-571 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 16 h 20.

Adoptée